



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche**

N°2023/10-49

Objet : CCGM – Rapport d'activités 2022

L'an deux mille vingt-trois,

Le trois octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Isabelle TRAPPIER, Florent BORON, Christine CAILLAT, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Christelle BARDEILLE, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER - MARTINET, Clotilde FRETÉ (arrivée à 19h45 après le PV), Eric FROMMWEILER, Stéphanie NOGUES

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Muriel DEGAVRE à Gérard PARFAIT
Philippe DESBOIS à Isabelle TRAPPIER
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS
Thomas BATIGNE à Monsieur le Maire
Jean-Philippe ANTOINE à Jérôme FENAILLON

Absents :

Nathalie ZENOU
Sophie LAFEUILLADE

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Karine DUBOIS, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
PARISSIER

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20231004-2023-10-49-DE
Date de réception préfecture : 04/10/2023

N°2023/10-49 : CCGM – Rapport d’activités 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune de Saint-Nom-la-Bretèche a adhéré à la communauté de communes Gally Mauldre, créée au 1^{er} janvier 2013,

Considérant qu’en application de l’article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, le Président de la communauté de communes Gally Mauldre a adressé au Maire un rapport retraçant l’activité de l’établissement en 2022,

Considérant que ces documents sont mis à la disposition des Conseillers municipaux et des Nonnais-Bretèchois, conformément à la loi,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l’exposé ci-dessus,

Prend acte du rapport d’activité de l’année 2022 de la communauté de communes Gally Mauldre. Les membres présents ont signé au registre,

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,

Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 04 octobre 2023

La secrétaire de séance



Karine DUBOIS



Le Maire,

1^{er} Vice-président de la Communauté
de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA



Mis en ligne le 04/10/2023

Document rendu exécutoire le 04/10/2023

Certifié par le Maire  Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Pascal PARISSIER

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20231004-2023-10-49-DE
Date de réception préfecture : 04/10/2023